

DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-sept, le neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Étaient présents : Mr GAUTHERON François, Mme BLOT Séverine, Mr ROBIN Jean-Luc, Mme BLASZCZYK Josiane, Mme PICARD Sylvie, Mr BOURIQUET Sébastien, Mr HEUDIER Bernard, Mme CARN Florence, Mr PANNETRAT Jacky et Mr LAUMAIN Philippe

Absents excusés : Mr DELEMARRE Arnold (pouvoir à Mme BLOT), Mme ROUGET Nathalie (pouvoir à Mr GAUTHERON), Mr ROBIN Jean-Luc (pouvoir à Mme CARN), Mme GARANDEL Nathalie (pouvoir à Mr BOURIQUET) et Mr MARION Michel (pouvoir à Mr HEUDIER)

Assistait également à cette séance, Mlle CHEMINEAU Christelle, Adjoint Administratif (délibérations n° 2017 / 0056 à 2017/0059)

Secrétaire de séance : Mme PICARD Sylvie

La séance a été publique.

* * * * *

Le Maire ouvre la séance en évoquant le mémoire de Michel Montigny, brutalement décédé le 08 juin 2017. Il rappelle son attachement à la Commune où il comptait de très nombreux amis, son dévouement et son engagement dynamique comme Président de l'association Festi'Sougy, sa générosité, son écoute, et sa capacité à créer et animer des liens entre tous les sougyçois.

Le Conseil Municipal observe en sa mémoire une minute de silence.

APPROBATION DES COMPTE RENDU DES 10/03 ET 31/03/2017

Les 2 procès-verbaux ayant été diffusé trop tardivement, tous les conseillers n'ont pas eu le temps de les lire ; ils seront donc adoptés lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose Mme PICARD Sylvie en qualité de secrétaire de séance, ce qu'acceptent les membres du Conseil Municipal.

2017/0056 DGF / DSR

Mr le Maire informe les conseillers des chiffres de la DGF et de la DSR, non connus à la date de vote du Budget Primitif.

La DGF se monte à 26 592 € (prévus 37 000 € au BP) et la DSR à 11 902 € (10 000€ inscrits au BP). Il proposera au conseil de voter la décision modificative correspondante.

2017/0057 **CCSN**

- **Adoption rapport CLECT**

Mr le Maire présente au Conseil le rapport adopté le 16 mai 2017 par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCSN, et que son Président a transmis pour approbation et délibération par le Conseil Municipal de Sougy-sur-Loire.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

- **Modification statuts SPL Confluence**

Mr le Maire présente au Conseil un projet de modification des statuts de la SPL Confluence qui lui a été transmis par le Président de la CCSN.

Ce projet modifie l'objet social de la Société afin d'élargir son champ de compétences aux nouvelles activités engendrées par la création d'un centre technique fluvial au port de la Copine à Champvert ainsi qu'à l'exploitation d'hébergement et d'activités touristiques. Il permet également de porter à 80 ans l'âge des administrateurs.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la modification correspondante des articles 3,16, 18 et 20-2 de la SPL Confluence.

2017/0058 **ELODIE / AMELODIE**

Le Maire informe le Conseil du montant de 45 000 € retenu par Nièvre Aménagement pour solder les retenues de garantie des 14 marchés d'entreprises et des contrats de mandat, de maîtrise d'œuvre, et des différentes prestations techniques d'ingénierie.

Le Maire évoque les besoins rencontrés au niveau du bâtiment ELODIE, en terme d'investissements complémentaires.

Il fait aussi le point du programme de développement de l'association AMELODIE et du partenariat financier qui l'accompagne : ces deux sujets sont développés dans le document suivant, que le Maire distribue aux Conseillers et qu'il commente.

Face à ces investissements le solde disponible au BP n'est plus que de 20 000 €, ce qui conduira à des propositions que le Maire développera plus loin.

Le Maire évoque aussi le vol, sans effraction, qui a été constaté dans la salle ELODIE et concerne du matériel sono (environ 3 000 €). La gendarmerie n'a pas encore reçu la plainte de la Commune, préférant avancer son enquête en liaison avec le Procureur. Il est probable qu'une plainte sera déposée dans les jours qui viennent, qui pourrait déboucher sur des auditions nombreuses et des perquisitions, et peut être des contrôles bancaires.

Elodie / DM 08 juin 17

Investissement

- *Nous avons rajouté 40 000 € au BP 2017 pour différents travaux non prévus dans les marchés (cf. document DOB)*
- *Nous avons aussi rajouté 10 000 € pour la fermeture de la coursive et 10 000 € pour la construction du bungalow extérieur (bar et rangement)*
- *Et il nous restait 19 129 € d'avance disponibles pour apurer les retenues de garantie des 14 marchés d'entreprise et des contrats du mandataire et du maitre d'œuvre :*

mais nous venons de recevoir la facture de Nièvre Aménagement qui s'élève à 45 000 €, ce qui représente donc un déficit de 25 000 €

- *Nous pouvons régler cette facture sur le programme Elodie ... mais en prélevant les 20 000 € inscrits pour le bungalow et la coursive ... qu'il faut donc inscrire désormais sur un programme particulier communal « aménagements Elodie », ce qui est logique puis qu'ils correspondent en fait à l'activité « salle des fêtes » de la salle événementielle et non à l'organisation d'évènements*
- *D'autre part, depuis le DOB et le vote du BP 2017 nous avons subi des "évènements" (casse, vols, ...) qui nous obligent à prendre des dispositions nouvelles en matière de sécurité / protection, en plus de la séparation des compteurs et du thermostat / délesteur déjà prévu au DOB : il s'agit de*

<i>- remplacement rack sono / HP</i>	<i>4 000 €</i>
<i>- remplacement projecteur</i>	<i>3 000 €</i>
<i>- alarme sirène vidéo-surveillance badges</i>	<i>4 000 €</i>
<i>- détecteurs présence éclairage / chauffage</i>	<i>3 000 €</i>
<i>- alerte portes ouvertes sur tél cantonnier</i>	<i>3 400 €</i>

Total 17 400 €

- *Les 17 400 € ci-dessus concernent en partie la CCSN ... mais la réception définitive des locaux n'a pas eu lieu, et la salle est toujours gérée par la Commune dans le cadre du mandat que lui a confié la CCSN ... ce qui empêche vraisemblablement l'assurance CCSN de fonctionner ; et comme il n'y a pas eu d'effraction, il est probable que les assurances d'Amélie et de la Commune ne fonctionneront pas non plus ... ce qu'on verra avec la gendarmerie lorsqu'ils auront mitonné la plainte qu'ils viendront enregistrer prochainement ...*
- *Dans l'immédiat il faut mettre en place sans délai les équipements ci-dessus (le projecteur sera fixé au plafond et le rack/ sono installé dans une armoire fixée au mur dans la loge)*

Soutien Amélie

- *L'article du JdC expose bien la problématique du financement du fonctionnement de la salle et du programme « divertissement », qui s'équilibrent à peu près avec une participation de la Commune à 5 000 € (inférieure à l'engagement pris auprès de la Région)*
- *La CCSN a accordé 6 700 € pour le programme « culturel » et instruit une demande complémentaire de 2 000 € (organisation mécénat) ; voir courrier JN Lebras*
- *Une demande de 10 000 € est à l'instruction au Conseil Départemental (voir mail favorable de P. Joly) qui permettra de boucler un Budget « culturel » significatif (voir programme 2017/ 2018)*
- *Le Conseil a déjà accordé 2000 € : un complément de 3 000 € sera bienvenu pour garantir le programme « divertissement », sans doute plus attendu par les sougyçois, et compléter le programme « culturel » peut être plus ambitieux ...*

Le débat fait apparaître que le Conseil comprend la nécessité de faire les investissements proposées mais observe qu'ils concernent pour l'essentiel la salle événementielle, dont le

financement incombe à la CCSN.

De plus le Trésor Public lui-même pourrait refuser que ces dépenses soient prises en charge par la Commune.

Le Maire expose que

- d'une part, une grande partie des investissements (bungalow, alarme/vidéo surveillance, détection présence, ...) concerne bien la salle... mais pour son activité « salle des fêtes » et non « événementielle »... : c'est pourquoi le Maire propose de sortir les deux investissements « coursive » et « bungalow » du programme ELODIE et d'ouvrir un programme particulier dans le Budget Primitif de la Commune concernant ces deux investissements communaux

- d'autre part, le projet ELODIE est toujours sous la responsabilité de la Commune, à laquelle la CCSN a donné mandat pendant la phase de conception/réalisation, cette phase ne prenant fin que lors du transfert de propriété du bâtiment à la CCSN - pour la partie qui la concerne - qui ne peut intervenir qu'après la réception définitive des travaux, laquelle interviendra dans quelques semaines seulement.

Le Maire rappelle à ce sujet que 40 000 € de travaux et équipements complémentaires ont déjà été inscrits au BP 2017 avec une recette complémentaire de 20 000 € à négocier avec la CCSN lorsque les comptes seront arrêtés lors du transfert de propriété. Il propose donc de passer cette recette à négocier de 20 000 à 30 000 € afin de couvrir une partie des 17 400 € de nouveaux investissements proposés dans la décision modificative.

S'agissant du complément de 3 000 € à accorder pour le fonctionnement d'AMELODIE, le Maire fait état d'une subvention de 6 700 € accordée récemment par la CCSN à AMELODIE. Cette subvention a permis de relancer le Conseil Départemental pour une participation à hauteur de 10 000 € sur la base du programme qui a été exposé dans le très bon article récent du Journal du Centre.

Les 5 000 € (2 000 + 3 000) attendus de la Commune permettront à l'association de faire fonctionner la salle (électricité, services, assurance, ...) et de boucler le programme « divertissement », qui s'adresse particulièrement aux sougyçois et sera financé par la billetterie et les locations de la salle ; le programme « culturel », qui nécessite des financements « publics » importants, sera dimensionné en fonction de l'obtention de ceux-ci. Plusieurs conseillers relèvent que la salle événementielle étant désormais bien inscrite dans le paysage communal, il faut la faire vivre et l'aider à développer ses activités.

Après tous ces échanges, le Conseil valide à l'unanimité les propositions du Maire à inscrire dans la décision modificative.

2017/0059 **DECISION MODIFICATIVE** Budget de la Commune

Le Maire propose aux conseillers la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

6413 Personnel non titulaire		-	1 000 €
6455 Assurance du personnel		-	616 €
6574 Subv. person. droit privé	Centre Socio Culturel	+	70 €
	AMRF	+	90 €
	Amelodie	+	3 000 €
	"provisions"	-	50 €

022 Dépenses imprévues - 10 000 €

RECETTES

7411 DGF - 10 408 €

74121 Dotation Solidarité Rurale + 1 902 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

181/2152 SECURITE ROUTIERE installations voirie + 3 000 €

185/238 ELODIE avance + 25 900 €

185/2313 ELODIE immos en cours + 13 200 €

202/2313 Compléments ELODIE immos en cours + 20 000 €

74/2151 FOSSES réseaux de voirie - 3 000 €

87/2313 EAUX PLUVIALES immos en cours - 3 000 €

114/2313 LOGEMENTS BOURG immos en cours - 10 800 €

RECETTES

185/13151 ELODIE subvention du GFP + 10 000 €

185/238 ELODIE avance + 25 300 €

1641 Emprunt + 10 000 €

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette décision modificative.

2017/0060 LOCATION RESTAURANT / MULTISERVICES

Le Maire expose au Conseil que Mr et Mme Thomas n'ont pas donné suite à leur projet de reprise de l'exploitation du restaurant multiservices.

Il donne au Conseil les éléments de la négociation en cours avec Mr HEURTAUX Steve pour la reprise de l'exploitation du restaurant multiservices, aux conditions qui avaient été accordées à Mr Thomas lors de la réunion du Conseil Municipal du 10/03/2017.

Le bail sera signé le 23 juin avec la société "personne morale" appartenant à Mr Heurtaux et entrera en vigueur le 01^{er} juillet 2017, étant entendu que Mr Heurtaux entrera dans les lieux le 26 juin. Quelques modifications au projet proposé par le notaire (ex. chauffage commun avec le logement) seront apportées.

Mr Heurtaux fournira à la Commune les matériels/mobiliers et équipements dont il souhaite l'acquisition par cette dernière (pour partie en neuf et pour partie d'occasion) dans la limite du crédit résiduel disponible (environ 15 000 €).

Le problème du transfert de la licence IV devrait pouvoir se régler (suite à la modification de la législation).

Un état des lieux actuel sera réalisé et un avenant au bail sera rédigé ultérieurement pour préciser le matériel mis à disposition.

Le Conseil donne son accord pour la signature par Mr le Maire d'un bail précaire d'1 an (à l'issue duquel le locataire pourra décider en toute connaissance de cause la signature d'un bail de 9 ans) chez M^{ss} Jourdiere et Rerolle. Le Conseil confirme le loyer mensuel progressif de 100 € le 1^{er} trimestre, 200 € le 2^{ème}, 300 € le 3^{ème} et 400 € le 4^{ème}.

2017/0061 LOCATION LOGEMENT MULTISERVICES

Le Maire informe le Conseil du départ imminent de Nadine Périot, qui a annoncé son souhait de résilier le contrat de location, du logement communal attenant au restaurant / multiservices. Steve Heurtaux, futur locataire du multiservices, s'est proposé pour reprendre immédiatement ce logement.

Le Conseil enregistre le départ de Nadine Périot et accepte une réduction du délai du préavis. Le Conseil donne son accord à la signature d'un bail avec S. Heurtaux (personne physique) aux mêmes conditions que celles en vigueur dans le bail signé avec N. Périot (loyer mensuel de 495 €), dès que le logement sera libre, et mandate le Maire pour réaliser les formalités correspondantes auprès des notaires Mes Jourdier et Rerolle.

2017/0062 SIGNATURE CONVENTION PREFECTURE

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer la convention entre le Préfet de la Nièvre et la Mairie pour la transmission électronique des actes au contrôle de légalité.

Pour recourir à la transmission électronique, la collectivité utilisera le dispositif de transmission Certigna (homologation Ministère de l'Intérieur), acquis auprès du SIEEEN, pour le Maire et la secrétaire de mairie.

2017/0063 PRIME IAT 2017

Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter l'enveloppe 2017 de la prime IAT votée le 31/03/2017 (6521,72 €) afin d'augmenter la prime de la secrétaire de Mairie à hauteur de 115 % de son traitement indiciaire brut mensuel tout en maintenant celle des autres agents au taux de 100%.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, pour cette raison, d'augmenter l'enveloppe IAT 2017 à hauteur de 6 766,05 €.

2017/0064 TROIS LOGEMENTS CENTRE BOURG

Le groupe d'opposition, après visite des locaux dont il a constaté le bon état « global » - qui justifie la réalisation d'une réhabilitation – a validé la réalisation de deux logements dans le bâtiment principal en écartant l'idée d'un grand logement unique.

Il paraît par contre souhaitable de rajouter un accès PMR dans le grand logement et de voir aussi le problème des WC (marches à contourner par une rampe).

Une réunion s'est donc tenue avec Mme MARINGE le 24 mai pour examiner le contenu du programme des trois logements du Centre Bourg et notamment éclaircir l'intérêt du 3^{ème} logement.

Ce troisième logement donne une meilleure taille d'ensemble « critique » à l'opération et permet de mieux amortir certains travaux incontournables (toiture / réseaux / terrassement) ; le 3^{ème} logement procure aussi des revenus qu'un hangar communal n'apporterait pas.

Il faudra revoir le plan de financement (allongement de l'emprunt, augmentation des loyers) du fait de la perte sèche de 30 000 € de la subvention de la Région, ce qui rendra moins « sociale » l'opération de réhabilitation qui reste de toute façon incontournable (patrimoine, urbanisme, offre logement, ...).

Dans l'incertitude de la transition de la chaudière fuel vers le bois, le chauffage sera prévu à l'électricité.

Mme MARINGE actualisera les coûts du programme en établissant deux variantes (2 et 3 logements) et Square Habitat précisera la clientèle visée (personnes âgées/jeunes couples) ainsi que le montant des loyers à proposer.

Il restera bien sûr à aller une nouvelle fois à la pêche à de nouveaux financements pour essayer de réduire les loyers et l'endettement de la Commune.

Dans l'immédiat il devient urgent de protéger les toits par une bâche.

2017/0065 SALLE DES VARENNES

Une réunion s'est tenue le 15 mai 2017 à la salle des Varennes avec Mme MARINGE et G. FONTAINE (CAUE) pour préciser les travaux à réaliser : isolation phonique et thermique, intérieure et extérieure, isolation faux plafond, création de WC intérieurs, changement menuiseries / relookage façade...

Il a été demandé de ne réaliser que les menuiseries métalliques avant le 30 juin (pour permettre la location du 1^{er} juillet) et de reporter pendant l'été le reste des travaux.

Le Maire présente l'esquisse proposée par G. FONTAINE, qui a consulté les entreprises de menuiserie : deux entreprises seulement ont répondu.

L'entreprise C PRO (13 543 € HT) est un peu plus chère que les Miroiteries du Centre (11 192 € HT) mais s'est engagée à terminer la pose pour le 30 juin.

De plus C PRO s'est déclaré intéressé par la suite du chantier.

Compte tenu de l'urgence le Maire a signé le devis de C PRO : le Conseil valide cette signature et mandate le Maire pour poursuivre les travaux prévus cet été.

D'autre part, un rafraîchissement léger de la salle (coup de peinture) sera réalisé par des bénévoles des associations avant le 30 juin, à l'initiative de B. HEUDIER et avec l'aide des cantonniers.

2017/0066 CARREFOURS PLACE DU MARRONNIER / CROIX DE PIERRE

Le Maire expose au Conseil les dispositions d'aménagement et de signalisation qui sont proposées par la SAFEGE pour l'aménagement des deux carrefours de la Place du Marronnier et de la Croix de Pierre.

Il est prévu éventuellement un marquage au sol et des panneaux de sens unique pour la Place du Marronnier, sans modifier le parking ni l'arrêt de bus.

Pour la Croix de Pierre, il est prévu un aménagement plus lourd comportant des modifications de priorité et plusieurs panneaux, une zone à 30 km/h assez longue, depuis les coussins berlinois et jusqu'à l'entrée du bourg, ainsi qu'un plateau traversant ralentissant les véhicules qui arrivent du bourg au carrefour.

Ces dispositions ont été validées par les services compétents du Conseil Départemental pour la partie concernant la D 262.

Le coût de ces aménagements s'élève à 3 575 € HT pour la Place du Marronnier et à 12 282 € HT pour la Croix de Pierre.

Le Conseil valide ces dispositions et mandate le Maire pour consulter les entreprises et lancer les travaux correspondants.

La réunion publique envisagée ne paraît pas indispensable et le Maire fera distribuer dans les boîtes aux lettres un A3 plié qui explicitera les mesures adoptées par le Conseil.

2017/0067 **SOUGY ECOUTE**

La réunion de Sougy Ecoute a fait apparaître les points suivants :

- le Maire écrira à M. CHAIX pour le nettoyage du terrain mitoyen de Mme Bonneau (invasion de nuisibles)
- terrain VTT : voir avec les jeunes « l'emprunt » de la brouette de M. Laleu / accélérer la création de l'association / vérifier l'assurance de la Commune / voir l'encadrement des jeunes (sécurité)
- tennis : nouveau Président à trouver / réhabilitation du court / opportunité d'un terrain multisports
- point à temps : réaliser dans les jours à venir / vérifier travail chez M. GARANDEL
- chiens M. CAYRE : rappel à faire pour la divagation
- poneys de Mlle BEDOIN : ok pour passage avec clôture
- container Hautjeandiot : le Maire verra avec la CCSN pour le ramassage des ordures éparpillées / voir M. ALEXANDRE pour éviter débordement container
- plainte M. BERNIN : le Maire écrira à M. STANKIEWIEZ pour dégager ses immondices (copie Préfecture) avec mise en demeure pour éviter un enlèvement à ses frais
- assainissement CHESNEAU : demander l'accélération des travaux
- reprise flache plateau traversant : rappel à faire à l'entreprise GUILLEMINOT
- salle des Varennes : voir si on réduit la facture de location si la salle n'est pas « rafraichie » et en bon état
- voisinage M. CHARPENTIER : vigilance en limite de propriété
- Mme GARNET : le Maire l'a reçue en Mairie et lui écrira pour lui demander d'étayer ses accusations
- vol ELODIE : le Maire reprendra contact avec la gendarmerie pour accélérer la procédure de dépôt d'une plainte.

2017/0068 **DOCUMENTS URBANISME /PLU**

Le Préfet a informé le Maire de ce que la majorité qualifiée des Communes de la Communauté de Communes du Sud Nivernais (35%) représentant plus de 65 % de la population a délibéré en faveur du refus du transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Sud Nivernais. La Commune de Sougy continuera donc à exercer cette compétence, avec l'assistance de la Commune de Decize (qui donne toute satisfaction) comme décidé lors d'un récent Conseil.

Le Conseil décide donc de ne pas donner suite à la proposition d'assistance du Conseil Départemental pour l'instruction des documents d'urbanisme, qui se révèle être plus chère pour une dizaine de dossiers par an - du fait d'une rémunération forfaitaire de 1,50 €/habitant, à laquelle s'ajoute une rémunération de 75 € par dossier (contre 150 € sans forfait à Decize).

Le Conseil décide également de poursuivre la procédure de révision allégée du PLU, qui a pris du retard, et de répondre dans ce sens à la Préfecture.

2017/0069 **F.S.L**

Le Conseil décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de participation au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L) mis en place par le Conseil Départemental.

2017/0070 **ASSIGNATION ROYAL RABAT**

Le Maire fait part au Conseil d'une assignation devant le Tribunal de Grande Instance requise par la SARL ROYAL RABAT à l'encontre de la Commune de Sougy-sur-Loire.

Cette requête concerne les matériels et équipements appartenant à la SARL, que la Commune n'a pas acheté d'une part, et a fait vendre sur saisie (avec l'accord du Tribunal !) par le commissaire-priseur mandaté ... par le même cabinet d'huissiers (LGW), d'autre part ...

Il paraît clair que la présentation faite par la SARL ROYAL RABAT à son avocat s'est faite sur la base d'un dossier très incomplet et biaisé.

Compte tenu de l'urgence, le Maire a déjà pris contact avec le Cabinet BOIRIN / BLANCHECOTTE de Nevers pour organiser la défense de la Commune, et mettre en place immédiatement auprès du TGI la procédure adaptée.

Le Conseil valide cette demande et mandate le Maire pour poursuivre la procédure et faire honorer par la Commune la provision à constituer pour les frais correspondants (1500 €).

2017/0071 **FESTI' SOUGY**

Les préparatifs de la Fête du 01^{er} juillet de Festi'Sougy étaient en cours : tableau de distribution électrique et parquet approvisionnés / feu d'artifice commandé / articulation organisée avec le nouvel exploitant du restaurant, etc. ...

Le décès du Président, Michel Montigny, entrainera certainement le report de la Fête.

2017/0072 **DETR**

Le Maire informe le Conseil de ce qu'aucune des 4 subventions DETR demandées n'a été accordée par la Préfecture.

Sur les trois opérations abribus / réhabilitation salle des Varennes / mise en sécurité routière VC1, un nouvel examen sera possible en fin d'année, mais la Commune aura sans doute terminé les travaux d'ici là ...

Sur la 4^{ème} opération (extension du réseau d'assainissement Carnat/Parnat/Mouille), une concertation avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental est en cours, et nous serons informés de la suite de notre demande.

2017/0073 **RECENSEMENT POPULATION : DESIGNATION COORDINATEUR COMMUNAL**

Le Maire informe le Conseil Municipal de ce que la Commune devra réaliser en 2018 le recensement des habitants de la Commune ; l'enquête se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

Il rappelle la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur proposition de Mr le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de désigner Mme PORADA Liliane coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Elle bénéficiera du remboursement de ses frais de missions (indemnités kilométriques et indemnités de repas) pour chaque séance de formation, elle percevra également une indemnité brute de 250 €.

Il restera à choisir l'agent recenseur qui remplira le questionnaire dans chaque foyer (candidature à rechercher par les conseillers. On peut déjà proposer à Stéphanie PERIOT).

2017/0074 COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Elle s'est réunie le 15 mai et a validé les 6 propositions de classement qui étaient proposées par les services fiscaux.

Elle a aussi signalé à ces services le cas d'un habitant qui a contesté - très vivement - le classement de son logement et donc le niveau des taxes qu'il supporte.

Le Maire rappelle, à cette occasion, que la CCID n'a qu'un rôle consultatif, sur des propositions établies par la Direction des Finances Publiques, qui décide des classements des propriétés bâties et détermine leur valeur locative, sur la base des permis de construire et autres documents d'urbanisme déposés, des campagnes annuelles de photos aériennes de contrôle, et de ses visites périodiques sur le terrain. Tout ceci sera rappelé par courrier du Maire à l'intéressé.

2017/0075 RECRUTEMENT APPRENTI SIRPDS

Le Conseil donne son accord au recrutement par le SIRPDS de M. LAUMAIN Tom, habitant de Druy-Parigny, qui assurera à l'Ecole de Sougy la fonction d'apprenti dans la petite enfance.

Le recrutement entrainera une participation supplémentaire de la Commune de Sougy-sur-Loire au financement du SIRPDS d'environ 2000 €.

Il viendra en aide au personnel enseignant, et permettra notamment d'aider à mieux encadrer certains enfants de Sougy-sur-Loire qui doivent être particulièrement soutenus.

2017/0076 PETR / PNSN

Le Maire fait le point des travaux en cours au PETR / PNSN et évoque notamment : le budget adopté à 420 000 € en fonctionnement (dont 200 000 restant à sa charge après subvention avec une taxe de 1,30 €/h) / l'adhésion de la Communauté de Communes des Bertranges / la préparation du SCOT (18 réunions programmées) à laquelle participe le Maire en qualité de délégué de la CCSN / le Comité Syndical de 47 membres / le remplacement à organiser de la Directrice

2017/0077 ACHATS

- Le Conseil donne son accord à la fourniture et la pose du portail de séparation entre la cour de l'Ecole et le square (Entreprise H. Tube pour 375 € HT)
- Le Conseil confirme son accord à l'achat d'une piste de danse de 60 m² (entreprise GUICHARD pour 4 490 €HT).

QUESTIONS DIVERSES

- Journée des élus + visite BSS le 30 juin : les conseillers sont invités à participer à l'accueil à ELODIE.
- SIAEP de Druy : eau distribuée répondant aux normes.
- Repas cantine : denrées alimentaires respectant les limites contractuelles.
- Airsoft : journée sur les îles de Tinte prévue le 9/10 juin.
- Chemin des Frétyts : le Maire reprendra contact avec l'entreprise de débardage pour qu'elle améliore la remise en état du terrain déjà effectuée.
- Salle des Varennes : pas de suite au devis de « rafraichissement » des murs / travail à faire par les bénévoles des associations la dernière semaine de juin.
- Square : le Maire relancera le Lycée de Challuy pour terminer le bassin / réunion à organiser avec J-L. ROBIN, E. MILLEROT et J-F. LENHARTOVA pour finaliser les travaux de réhabilitation du mur et arrêter un devis raisonnable / relancer livraison 6 bacs à fleurs.
- Tennis : voir avec A. NEANT le problème de la Présidence / accord du Conseil pour une installation « multisports » (basket, volley, ...) sur le terrain de tennis et devis à demander / voir aussi création d'un mur d'entraînement.
- Terrain de foot : pas de remise en état des filets des cages (vols !) et pas de suite à la proposition APAVE de contrôle (185€).
- Protection poteaux école : travail réalisé / bon résultat.
- Contrat Faustine PEILLET : accord du Conseil pour lancer la procédure permettant le renouvellement du contrat.
- Relai Poste : formalités à faire auprès de la Poste pour abandonner la transformation en « Agence Postale » et revenir à la formule « Point Poste ».
- Plateaux traversant : la flèche a été réparée / vérifier qu'ils sont aux normes (certains usagers se plaignent d'une hauteur excessive).
- Premier Adjoint : son absence persistante et son indemnité sont un peu choquantes. Le Maire se renseignera sur une éventuelle procédure de départ/démission.
- Poubelles : voir emplacement de celle des Varennes à proximité de la salle / voir avec la Communauté de Communes du Sud Nivernais le nettoyage à l'Hautjeandiot / demander à M. Alexandre de ne pas déposer de déchets en dehors du container.

- Repas du 14 juillet : il aura lieu à « La Clé des Champs ».
- Chemins de randonnée : accord du Conseil pour que P. LAUMAIN et B. DAIGNOT rejoignent B. HEUDIER à la commission de la Communauté de Communes du Sud Nivernais.
- C. PAUL : lettre ouverte au Président Macron disponible en Mairie.
- Natura 2000 : réunion à Fleury le 29 juin.
- Regard pluvial D262 au lotissement des Varennes : voir travaux remise en état.
- Projet ERUDITE : journée réussie le 9 juin organisée à ELODIE par Nièvre Numérique / 30 participants.
- Prêt 100 000 € du CACL : relancer déblocage de la 1^{ère} tranche de 50 000 €.
- Protection gradins ELODIE : l'entreprise est venue, repartie, et reviendra....
- INSEE : revue « Regards sur la Nièvre » disponible en Mairie.
- Chenilles : elles sont envahissantes ... mais sans doute inoffensives pour les animaux, et deviendront en juin des petits papillons...
- Promenade du Gour à Tinte : elle a été nettoyée et est de nouveau agréable aux promeneurs.
- Extincteurs : visite contrôle faite / extincteur ELODIE réparé.
- Jardins de poche : les 3 ont été livrés.
- Chiens Hautjeandiot : relancer les propriétaires concernant des colliers anti-vagabondage.
- Piste de danse 60 m² : elle a été livrée.
- Licence IV : à priori le transfert de celle de A. ISTEMBOULI sera possible au bénéfice du nouvel exploitant (changement de législation).
- Mise en recouvrement : elle est désormais impossible pour moins de 15 €... (difficultés pour la garderie ... !)
- DCE : elle a été accordée pour 2017 au même niveau qu'en 2016 et sera affectée à la voirie communale.
- Air Bourgogne : concentration en ozone normale.
- Fête des Mères : meilleure participation que les années antérieures (120 personnes).
- Schéma intercommunal de randonnées : l'étude sera lancée prochainement.
- Marché / travail / emploi : statistiques Pôle Emploi disponibles en Mairie.
- GAEC Rosières : dépôt fait d'une déclaration d'installation classée.
- Friches industrielles Tinte : la Préfecture poursuit l'instruction des dossiers de mise en sécurité / dépollution des sites CMC et Bonna Sabla.
- Couverture des téléphones mobiles : le Maire répondra qu'elle est globalement très moyennement convenable, mais sur certaines zones très médiocres, et même partiellement nulle.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la session close.

La séance est levée à 23 heures 00.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

Délibérations numérotées 2017 / 0056 à 2017 / 0077